

## TABLE DES PLANCHES

---

Titre. Portrait en pied du maréchal de Mailly, peint en 1785 par Monnet, peintre du Roi.

Sur le rouleau de papier posé sur la table, on lit : GUERRES DE 1733, DE 1740 ET DE 1757.

Sur le rouleau de gauche se voit le plan de Port-Vendres.

Les rouleaux jetés à terre portent : PLAN DE L'ÉCOLE MILITAIRE, HÔPITAUX, MANUFACTURES, JARDIN DES PLANTES, PLAN DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN.

Sur la gauche, dans le lointain, vue de Port-Vendres et de l'obélisque.

Dans le haut du cadre sont sculptées les armes du maréchal de Mailly; elles sont entourées des colliers de Saint-Michel et de Saint-Louis et du Saint-Esprit.

Un cartouche dans le bas du cadre porte cette inscription :

AUGUSTIN-JOSEPH DE MAILLY  
C<sup>te</sup> DE MAILLY, M<sup>is</sup> D'HAUCOURT  
MARÉCHAL DE FRANCE CHEVALIER DES TROIS ORDRES  
DU ROY, G<sup>nd</sup> CROIX DE MALTRE, CHANOINE  
D'HONNEUR HÉRÉDITAIRE DE LA CATHÉDRALE  
DE PERPIGNAN, GOUVERNEUR D'ABBEVILLE,  
L<sup>nt</sup> GÉNÉRAL DU ROUSSILLON,  
COMMANDANT EN CHEF  
DE CETTE PROVINCE

Page 50. — Vue des restes du château d'Haucourt, canton de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure); ce château fut vendu vers 1792 par le maréchal de Mailly aux dames Puissant de Villeguérif, qui le vendirent à leur tour en 1830 à la comtesse de Ruffo; son fils, le mar-

quis de Gaudechart, fit don de ce château et des biens qu'il possédait à Haucourt à son neveu, le comte de Valon. Ce château est aujourd'hui converti en ferme.

Page 51. Vue du château de Mailly-Raineval.

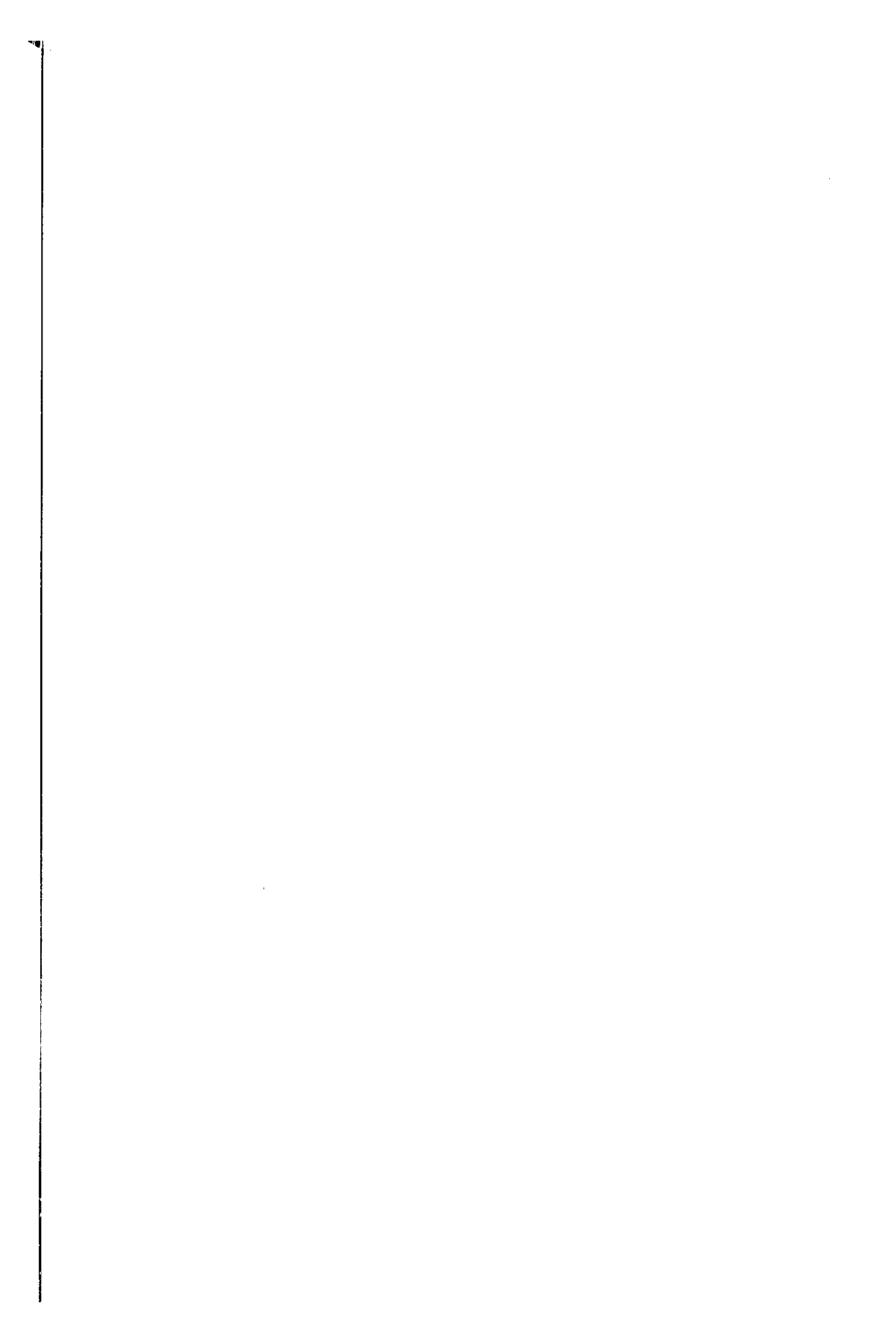
Page 53. Ruines du château de Folleville.

Page 67. Portrait de Blanche-Charlotte-Marie-Félicité de Narbonne-Pelet, maréchale de Mailly, née le 24 octobre 1760, décédée le 15 janvier 1840.

Page 133. Plan de la promenade du Pâtis telle qu'elle existait en 1780 lors de la fête qui y fut donnée en l'honneur du comte et de la comtesse de Mailly.

Page 152. Buste du maréchal de Mailly exécuté dans la manière d'Augustin Pajou, habile statuaire (1730-1809). Ce buste fut donné à la ville d'Abbeville en 1847 par le comte Adrien de Mailly, fils unique du maréchal. Un buste semblable se trouve dans le petit salon du château de Verteuil, appartenant à M<sup>me</sup> la comtesse de la Roche-foucauld, arrière-petite-fille du maréchal, et sœur de M. le marquis de Mailly-Nesle.

---









Portrait en pied de <sup>MARSHAL</sup>Maréchal de Mailly,  
peint par Ch. Mounet, peintre du roi, en 1785.  
(Musée de Perpignan)



# LE MARÉCHAL DE MAILLY

## DERNIER COMMANDANT POUR LE ROI

A ABBEVILLE

---

### I

LA famille de Mailly, l'une des plus anciennes et des plus considérables de la Picardie, s'est divisée en un certain nombre de branches ; celle d'Haucourt, issue de la branche aînée au xv<sup>e</sup> siècle, prit ce nom d'une terre qui fut apportée par la femme de l'auteur de cette branche <sup>1</sup>.

Augustin-Joseph de Mailly est né au château de Corbion, paroisse de Villaines-sous-Lucé (Sarthe), le

1. Adrien de Mailly avait épousé par contrat passé au château de Mailly-Maillet le 19 octobre 1503 Françoise de Bailleul, qui descendait de Jean de Bailleul, roi d'Écosse ; elle apporta en dot à son mari la terre d'Haucourt (aujourd'hui commune du canton de Forges-les-Eaux, arrondissement de Neuchâtel, département de la Seine-Inférieure.

5 avril 1707 — et non le 2 mai 1708, comme le dit à tort M. l'abbé Ledru <sup>1</sup>, — et fut ondoyé le même jour <sup>2</sup>;

1. *Histoire de la maison de Mailly*, I, 509; le même auteur commet une autre erreur en intervertissant les prénoms, puisqu'il l'appelle constamment Joseph-Augustin.

2. Voici, au reste, l'acte de baptême d'Augustin-Joseph de Mailly tel que nous l'avons relevé nous-même sur les registres de la paroisse de Saint-Léonard d'Haucourt qui sont aujourd'hui déposés à la mairie de cette commune :

« Le seize aoust 1713, j'ai, François Hameau, curé d'Haucourt, conféré les cérémonies du batême au fils aîné de haut et puissant seigneur messire Joseph de Mailly, chevalier, marquis d'Haucourt, baron de Saint-Amand, Assigny, Saint-Léger, Cany, etc., et de haute et puissante dame madame Louise-Madeleine-Joseph-Marie de la Rivière, dame des terres de Corbion, Rosiers, Chantemesle, etc.; ledit fils né le *cinq avril mil sept cent sept*, et batizé le même jour par Monsieur le Curé de Villaines-sous-Lucé, diocèse du Mans, lesdites cérémonies ayant été différées jusqu'à ce jour suivant la permission de monseigneur l'évêque du Mans, dont la teneur suit : « Nous permettons à Monsieur le marquis de Mailly de différer les « cérémonies du batême de l'enfant dont madame la marquise de « Mailly, sa femme, doit bientôt accoucher. La présente permission, « pour deux ans. Donné en notre palais épiscopal le trente mars « mil sept cent sept. Signé : LOUIS, évêque du Mans. » Ladite permission ayant été prolongée et, en dernier lieu, le dix-huit aoust mil sept cent onze pour deux ans par ledit seigneur évêque, ledit fils a été nommé AUGUSTIN-JOSEPH par messire Benjamin-Augustin de Cordouan-Langey, chevalier, marquis de Tetigny, et par demoiselle Marie-Joseph de Mailly comme procuratrice de haute et puissante dame madame Marie de Lomblon des Essarts, veuve de haut et puissant seigneur messire François de Clainchamp, chevalier, marquis de Bellegarde, brigadier des armées du Roi, commandeur de St Louis, suivant sa procuration du 4 de ce mois ».

Signé : « Benjamin-Augustin de Cordouan-Langey, Marie-Joseph de Mailly, Joseph de Mailly d'Haucourt, Louise-M. J. M. de la Rivière de Mailly, Clermont d'Amboise, J. L. Chr de Mailly, Levasseur, Hameau, Nic. Gouche, vicaire d'Haucourt ».

M. V. Advielle a découvert au ministère de la guerre un extrait de cet acte de baptême; il a eu la complaisance de nous en adresser une copie.



il était fils aîné de Joseph de Mailly, qualifié chevalier, marquis d'Haucourt, baron de Saint-Amand, seigneur d'Assigny, Saint-Léger, Cany et autres lieux, et de Louise-Madeleine-Josèphe-Marie de la Rivière, dame de la Roche-de-Vaux (aujourd'hui la Roche-Mailly), Corbion, Rozières, Chantemelle et autres lieux, qu'il avait épousée par contrat du 23 avril 1704 et par célébration du 21 mai suivant dans l'église de Trangé, près du Mans. Si l'on en croit le P. Simplicien, qui fit paraître en 1757 une *Généalogie de la maison de Mailly*, Joseph de Mailly se trouvait dans une situation de fortune fort précaire qui le mit dans l'obligation de se retirer du service militaire. Mais, s'étant marié richement, il put ensuite faire meilleure figure. Il se fixa dès lors dans le Maine, où se trouvent encore aujourd'hui ses descendants directs, qui sont les seuls membres existants de cette famille illustre.

Augustin-Joseph de Mailly embrassa de bonne heure la carrière militaire ; il entra au service en qualité de mousquetaire en 1726 ; le 13 mars 1728, il était enseigne au régiment de Mailly, et devint successivement guidon de la compagnie des gendarmes de la Reine avec rang de lieutenant-colonel le 31 mars 1733, sous-lieutenant des cheval-légers de Berry avec rang de mestre de camp le 25 mars 1734, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Berry le 16 avril 1738 et

capitaine des gendarmes écossais le 11 janvier 1742 ; huit jours plus tard, en l'étude de M<sup>e</sup> d'Aoust, notaire à Paris, le comte de Mailly, « sous le bon plaisir du Roi, s'est par ces présentes, volontairement démis et démet de sa charge de capitaine-lieutenant des gendarmes de Berry pour en faire et disposer par Sa Majesté comme elle jugera à propos <sup>1</sup> ».

Augustin-Joseph de Mailly, que nous appellerons désormais le comte de Mailly, commença ses campagnes par le siège de Kehl en 1733, ainsi que nous le voyons par les provisions de maréchal qui lui furent accordées un demi-siècle plus tard et qui ont été publiées par M. l'abbé Ledru. En 1734, il se trouvait à l'attaque des lignes de Stolkossen et au siège de Philippsbourg et, en 1735, à l'affaire de Clausen. Il n'avait que trente-deux ans lorsqu'il fut décoré de la croix de Saint-Louis au mois de février 1740. L'année suivante, il était envoyé à l'armée du maréchal de Maillebois, qui opérait en Westphalie ; il s'avança jusque sur les frontières de la Bohême et de la Bavière et donna maintes preuves de bravoure en différentes occasions ; rentré en France avec la gendarmerie au mois de janvier 1743, le roi, pour le récompenser, lui conféra le grade de

1. Archives du ministère de la guerre ; communication de M. V. Advielle.

brigadier de cavalerie par brevet du 20 février <sup>1</sup>.

1. Peu de temps après, le comte de Mailly présenta une requête au roi afin d'obtenir une augmentation de 20,000 livres au brevet de retenue de 80,000 livres qu'il avait déjà sur le prix de sa charge de capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais pour qu'il pût se mettre en état de rétablir sa troupe et de faire la campagne ; il fit valoir que, lorsqu'il obtint ce brevet de retenue, M. de Torcy, son beau-père, avait demandé qu'il fût employé une partie de 50,000 livres pour l'utilité de sa petite-fille. Mais cette faveur ne lui fut point accordée immédiatement, ce qui détermina madame de Mailly, la seconde femme du comte, à écrire à d'Argenson, ministre de la guerre, la lettre suivante : « Ce n'est point une recommandation, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous présenter, mais une demande de ma part, vu la situation où je vois M. de Mailly dans un temps, où, après le refus du brevet de 20,000 livres qu'il demandait, il vient d'essuyer le procédé du monde le plus dur de la part de la famille de sa fille, en faveur de qui il avait bien voulu laisser donner une assurance de 50,000 livres sur le brevet de 80,000 livres. On lui refuse aujourd'hui ce qu'il avait bien voulu laisser accorder et quoique dans la situation où je le vois il ne veut point vous importuner, Monsieur, d'une nouvelle demande, je m'en suis chargée malgré lui, persuadée que, s'il est possible de faciliter cette grâce, vous ne me le refuserez pas à moi, Monsieur, qui vous le demande avec instance... Paris, ce 14 avril 1743 ».

Mais cette lettre demeura sans effet. C'est seulement le 1<sup>er</sup> décembre 1745 que le roi accorda au comte de Mailly un brevet de retenue de la totalité du prix de sa charge jusqu'au temps où son fils Louis-Marie aurait atteint sa dix-huitième année, et nomma ce dernier à cette charge par anticipation sous la condition toutefois qu'il ait été attaché au service pendant deux ans soit en qualité de guidon de la gendarmerie où de toute autre place dont il aurait été pourvu.

En même temps, le roi accorda au comte de Mailly un brevet de retenue de 180,000 livres, prix de sa charge, et régla que, quand son fils en serait pourvu, le brevet de retenue serait restreint à la somme de 80,000 livres.

Le 1<sup>er</sup> avril 1751, la mort de M. de Surgères, enseigne des gendarmes d'Anjou, ayant fait vaquer un guidon, le roi l'accorda au frère du défunt, qui en paya le prix sur le pied de 30,000 livres ; cette somme était aux mains du trésorier général de la guerre à la disposition du roi ; on lui proposa de la faire toucher au comte de

Le 1<sup>er</sup> avril 1745, le comte de Mailly se trouvait à l'armée du Rhin, où il concourut à la défense de l'Alsace ; il prit part à l'affaire de l'île de Reynach, et on le vit donner des preuves de l'intrépidité la plus rare le jour de l'attaque des lignes de Wissembourg ; un régiment de cavalerie et un régiment de dragons venaient d'être mis en déroute par un corps de cavalerie ennemie lorsque le comte de Mailly fond sur cette troupe à la tête de 150 gendarmes et la repousse jusque dans ses lignes ; une troupe d'infanterie ennemie marche au secours des siens : elle est culbutée à son tour ; M. de Mailly charge de nouveau la cavalerie qui s'était ralliée, la met en fuite pour la seconde fois, fait éprouver le même sort à l'infanterie et reprend quarante officiers français faits prisonniers ; quatre-vingt-quatorze gendarmes furent tués dans ces différentes charges, et Mailly y eut un cheval blessé sous lui. Cette action d'éclat lui valut les éloges du roi, auquel il fut présenté quelque temps après et qui lui accorda une pension de 3,000 livres.

Le 1<sup>er</sup> mai 1745, le comte de Mailly était créé maréchal de camp, et il prit part en cette qualité au siège

Mailly pour diminuer d'autant le prix de sa charge, qui était de 180,000 livres et qui serait ainsi réduit à 150,000 livres ; le brevet de retenue qu'il avait de 180,000 livres serait par suite réduit à 150,000 livres, et celui de son fils ne serait que de 50,000 livres. Le roi mit *bon* et le comte de Mailly obtint satisfaction (Archives du ministère de la guerre ; communication de M. Victor Advielle).

de Fribourg et à la bataille de Fontenoy (17 mai 1745). Le roi lui conserva la compagnie des gendarmes écossais en faveur de son fils.

Au mois d'avril 1746, le comte de Mailly passait à l'armée d'Italie, dans laquelle il servait encore l'année suivante ; il y commandait un corps de réserve qui, après l'affaire d'Astie, contint les ennemis sur le Tanozo. La colonne droite de l'armée fut sous ses ordres à la bataille de Plaisance. Lors de la retraite de notre armée, il déploya tous les talents qu'on pouvait attendre du général le plus expérimenté et le plus brave. Il se distingua au passage du Pô, et une partie des arrière-gardes de l'armée lui fut confiée depuis Gênes jusqu'en Provence ; il contribua à la défense de cette province et à la reprise des îles de Sainte-Marguerite. Au passage du Var, deux bataillons des troupes du roi de Sardaigne furent forcés par Mailly ; il servit à l'affaire de l'Assiette, dont il attaqua les retranchements avec un corps de 2,400 hommes formant la colonne gauche de l'armée ; il y perdit 1,875 hommes et y reçut lui-même un coup de feu à la cheville.

Placé à la tête de l'arrière-garde de l'armée d'Italie, Mailly s'avança avec les grenadiers jusqu'à Briançon, s'opposa aux entreprises des ennemis, entra dans le comté de Nice et prit part au combat de la Roya. « Des preuves aussi multipliées de talents et de courage méritaient »

d'être récompensées; aussi, le 1<sup>er</sup> septembre 1747, le comte de Mailly était nommé commandant pour le roi à Abbeville et successivement lieutenant général le 10 mai 1748, inspecteur général de la cavalerie et des dragons le 21 mars 1749<sup>1</sup> et lieutenant général au gouvernement du Roussillon et commandant en chef de cette province le 8 août de la même année.

En 1750, le roi chargea Mailly d'aller en Espagne complimenter en son nom l'infante-duchesse de Savoie, qu'il reçut ensuite à son passage dans le Roussillon.

Sous la date du 26 février 1754, le duc de Luynes note dans ses *Mémoires* (XIII, 170) que M. de Mailly venait d'être rappelé du Roussillon ainsi que l'intendant de cette province, M. de Bertin<sup>2</sup>, à cause de difficultés

1. Le 22 juin 1747, le roi lui avait accordé une gratification de 8,000 livres sur l'extraordinaire des guerres pour le service d'inspection dont il avait été chargé à l'armée d'Italie à la place de du Cayla. Ayant fait en 1747 le même service d'inspecteur des troupes qui se trouvaient en Provence, en Languedoc et en Dauphiné, le comte de Mailly demanda la continuation de cette même gratification attendu qu'il n'était point encore pourvu de l'inspection que le roi lui avait promise; il adressa au ministre un mémoire ainsi libellé : « Ayant plu au Roi de charger le comte de Mailly de l'inspection de la cavalerie d'Italie et S. M. ayant bien voulu en accorder les appointements par forme de gratification pour la campagne de 1746, le comte de Mailly demande la même grâce pour celle de 1747 ». C'est ce qui lui fut accordé. — Le 19 janvier 1753, le roi décida que, sur le restant des impositions du pays conquis pendant la dernière guerre, il sera donné une gratification de 20,000 livres au comte de Mailly pour l'année 1752. (Archives du ministère de la guerre).

2. Henri-Léonard de Bertin, comte de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, premier baron de Périgord, né en 1709, fut conseiller au

survenues entre eux<sup>1</sup>. M. de Mailly remit à ses amis un mémoire dans lequel il justifiait sa conduite ; il n'en fut pas moins remplacé le 1<sup>er</sup> novembre 1753 dans le gouvernement du Roussillon par M. de Graville. Plus loin, le duc de Luynes dit que Mailly, auquel avait été conservée la lieutenance générale du Roussillon valant de treize à quatorze mille livres, fut exilé vers la fin du mois de février par une lettre de cachet ; comme on lui laissa le choix de celle de ses terres qu'il préférerait, il se retira à Mailly-Raineval. Mais, cet exil, motivé par une lettre écrite à la noblesse du Roussillon par M. de Mailly à propos du vingtième, cet exil, disons-nous, ne fut pas de longue durée puisque le 26 août suivant le comte de Mailly se trouvait à la cour<sup>2</sup>.

C'est sous la date du 8 avril 1758 que le duc de Luynes note le rappel de M. de Graville du Roussillon ; comme celui-ci s'était bien conduit dans ce gouvernement, il en fut félicité par le roi qui lui confia quelques jours plus tard le commandement de l'armée de Flandre. Le comte de Mailly obtint de retourner dans le

parlement à Paris en 1741, président au grand Conseil en 1750, intendant du Roussillon l'année suivante, intendant de Lyon en 1754, lieutenant de police à Paris en 1757 et contrôleur général de 1759 à 1763 ; il est mort en 1792.

1. Voir pour plus de détails les *Mémoires de M. Jaume*, p. 19 et suiv.

2. *Mémoires du duc de Luynes*, XIII, 329.

Roussillon<sup>1</sup>. C'est en 1753 qu'il avait été enlevé à son commandement ; il dut à la protection de M<sup>me</sup> de Pompadour, dit M. Jaume<sup>2</sup>, d'être employé quelque temps après aux armées du Roi en sa qualité de lieutenant général ; ce fut le 25 mai 1758 que Louis XV le nomma de nouveau, sur la recommandation de sa favorite, lieutenant général et commandant de la province, « sachant, disait-il, que le temps pendant lequel nous avons pourvu le sieur comte de Mailly en la charge de lieutenant général est expiré ». En rapportant ce passage des lettres du Roi, l'éditeur des Mémoires de M. Jaume ajoute fort judicieusement : « C'était là une formule qui servait à masquer la disgrâce. Le comte de Mailly ayant été nommé pour trois ans en 1749, son mandat aurait dû être renouvelé en 1752<sup>3</sup> ».

1. *Mémoires du duc de Luynes*, XVI, 409. — Le 3 avril 1761, le roi décida que l'on continuera de servir au comte de Mailly la gratification de 20,000 livres dont il jouissait depuis qu'il avait été rétabli dans le gouvernement du Roussillon, « et ce pour le dédommager des dépenses considérables qu'il avait dû faire par le passé dans ce commandement et pour le dédommager aussi de celles qu'il est obligé de faire pour la représentation ». Le roi décida en outre que M. de Mailly serait employé avec le traitement attribué à ce grade dont il devait jouir tant qu'il serait pourvu d'un ordre pour commander en Roussillon. Le roi lui accorda encore le traitement de lieutenant général sans interruption pendant le temps de guerre soit comme employé à l'armée ou autrement. (Archives du ministère de la guerre).

2. *Mémoires*, publiés par M. l'abbé Torreilles, p. 94.

3. *Ibid.*, note 2.



On verra plus loin à quelles causes il dut d'être disgracié momentanément.

Quant à M. de Bertin, intendant du Roussillon, il fut envoyé en la même qualité à Lyon et devint plus tard ministre et contrôleur général des finances; il fut remplacé dans l'intendance du Roussillon par Louis-Guillaume de Bon, marquis de Saint-Hilaire, baron de Fourques, commandant et gouverneur de Marseille; il exerça ces fonctions jusqu'en 1773.

Dans la guerre dite de Sept ans, qui commença en 1756, le comte de Mailly fut employé à l'armée sous les ordres du maréchal d'Estrées, et, le 26 juillet 1757, il se trouvait à la bataille d'Hastenbeck; le 5 novembre, il prenait part à la bataille de Rosbach, où il commandait deux brigades sous le prince de Soubise; blessé d'un coup de sabre à la tête, il fut renversé à terre sans connaissance et fait prisonnier.

D'après une lettre écrite de Paris le 15 novembre et reproduite dans les *Mémoires* du duc de Luynes (XVI, 245), on était sans nouvelles du comte de Mailly; on ignorait ce qu'il était devenu. Sous la date du 1<sup>er</sup> décembre suivant, le duc de Luynes écrit que M. de Mailly d'Haucourt, fait prisonnier à la bataille du 5 novembre, vient d'arriver à la cour; le roi de Prusse lui avait accordé une permission de deux mois, « y compris le temps du voyage en allant et venant; il a

été dix-sept jours en chemin, ainsi il ne fera pas long séjour dans ce pays-ci ». Le 26 décembre, le roi de Prusse accordait à M. de Mailly une prolongation de congé ; la lettre aimable qu'il lui adressa à ce sujet a été reproduite dans les *Mémoires* du duc de Luynes<sup>2</sup>. En 1759, Mailly était échangé contre un des officiers de Frédéric. Rentré à la cour, il eut le courage de déclarer que le maréchal de Soubise avait montré beaucoup de valeur personnelle dans cette journée si malheureuse pour lui et pour la France.

L'année suivante, le comte de Mailly se rend à l'armée d'Allemagne, où il fait les campagnes de 1760, 1761 et 1762 ; les détachements qu'il commande sont sans cesse cités pour leur belle conduite et les succès qu'ils remportent<sup>3</sup>.

1. *Mémoires du duc de Luynes*, XVI, 257.

2. *Ibid.*, XVI, 365 ; cette lettre se trouve aussi dans l'*Histoire de la maison de Mailly* par l'abbé Ledru, II, 350 ; l'auteur a fait figurer plusieurs autres lettres de Frédéric au comte de Mailly, qu'il avait en grande estime.

3. D'après un état dressé en 1763, M. de Mailly touchait alors les traitements suivants :

Pension de 3,000 livres sur le Trésor royal (affaire de Wissembourg), net . . . . .	2,700 livres
Inspection (bataille de Plaisance) . . . . .	8,000
Lieutenance générale du Roussillon (17,000 livres), net . . . . .	13,160
Commandement d'Abbeville (8,000 livres), net . . . . .	7,060
Gratification annuelle . . . . .	20,000
TOTAL . . . . .	50,920 livres

(Archives du ministère de la guerre).

A la paix, Mailly se rendit dans son commandement du Roussillon, qu'il ne devait plus quitter et où nous allons le suivre désormais.

On trouve dans un ouvrage récemment publié, *Mémoires du chevalier de Mautort* (Paris, Plon, 1895, p. 20), un curieux portrait du commandant du Roussillon. L'auteur fut présenté à ce dernier en qualité d'Abbevillois et comme volontaire au régiment de Champagne en garnison alors à Perpignan. « Ce comte de Mailly, dit M. de Mautort, était un homme assez extraordinaire pour que j'en rapporte ici quelques traits. Il était connu à la cour de Louis XV sous les noms de marquis de Tuffières, baron de Montorgueil, qui sont ceux du Glorieux dans la comédie de ce nom. Quand il arrivait de Paris pour résider dans son gouvernement, il était annoncé d'avance par plusieurs courriers qui se succédaient. Il recevait avec emphase les visites des différents corps, de l'état-major et des magistrats. Il conservait la garde d'honneur due aux gouverneurs seulement le jour de leur arrivée, mais qu'il est d'usage de renvoyer. Il avait en outre, tout le temps de sa résidence, indépendamment de la garde extérieure attribuée à sa place, les six gardes de la connétablie qui faisaient le service dans son antichambre, à l'instar des gardes du Roi. Peu de temps après son arrivée, il annonçait qu'il irait tel jour à la parade.

Effectivement, il venait en grand uniforme, passait dans les rangs de la garde qu'il trouvait toujours très bien, lui faisait donner vingt-cinq louis, voyait défiler la parade et s'en retournait fort satisfait de lui-même. Il était toujours en souliers à talons rouges : il n'en mettait pas même d'autres lorsqu'il allait à la chasse dans une garenne qu'il avait fait arranger dans un des fossés de la place. Il donnait des fêtes de temps en temps. C'est principalement dans ces occasions qu'il rassemblait davantage encore ses grands airs et sa dignité. Malgré toutes ces manières qui, au récit, paraissent devoir le rendre insupportable à ceux qui l'approchaient, cette suffisance n'étouffait pas en lui plusieurs qualités. Il était obligeant et aimait à rendre service. Il ne tracassait personne, mais il ne fallait pas que ce qui était sous ses ordres essayât de lutter contre lui. Son orgueil alors se trouvait compromis, et il n'abandonnait pas la partie qu'il n'eût eu satisfaction de ceux qui avaient paru méconnaître son autorité. La garnison allait beaucoup chez lui et n'avait qu'à s'en louer ».

Nommé en 1771 directeur général des camps et armées des Pyrénées, des côtes de la Méditerranée et des frontières des Alpes et, le 2 février 1776, chevalier des ordres du roi, Mailly obtenait une dernière distinction, celle de maréchal de France que Louis XVI

lui accorda par lettres données à Versailles le 14 juin 1783.

A la suite du portrait de M. de Mailly qu'en a tracé le chevalier de Mautort, celui-ci ajoute que, peu de temps avant sa mort, Louis XV avait fait une promotion de sept maréchaux de France. « C'était un composé fort extraordinaire, dit-il ; la plupart, attachés à la cour depuis des temps infinis, avaient perdu de vue le militaire. Ils durent être bien étonnés de se voir élevés au grade de maréchal de France. On ne le fut pas moins à Paris et on rit beaucoup de cette singulière promotion. On les comparait plaisamment et avec assez de justesse aux sept péchés capitaux. L'un était l'envie ; l'autre, la luxure ; celui-ci, la colère, la gourmandise, la paresse, etc. M. de Mailly fut de cette fameuse promotion. On juge bien qu'on lui donna l'orgueil pour attribut<sup>1</sup> ».

Ce récit est assurément fort plaisant, mais il manque d'exactitude. L'auteur, qui écrivait ses souvenirs en 1796, pendant l'émigration, s'est trop fié à sa mémoire, qui l'a trahi, puisque le comte de Mailly fut promu maréchal de France en 1783 par Louis XVI et non par Louis XV.

Le chevalier de Mautort s'est montré injuste dans le portrait qu'il a tracé du comte de Mailly ; il ne pré-

1. *Mémoires du chevalier de Mautort*, p. 21.

sente cet officier général que sous ses petits côtés, en rapportant des commérages et des cancans ; il semble que les grandes lignes lui aient échappé. M. de Mautort, homme de valeur assurément, était arrivé capitaine très jeune et sans grand effort ; ce devait être une raison pour juger moins légèrement un officier supérieur qui comptait alors plus de vingt campagnes brillantes. Il ne pouvait guère y avoir que les officiers généraux du temps de Mailly, — lesquels ne quittaient que rarement Versailles, — pour faire un grief à l'un de leurs collègues qui donnait l'exemple du contraire.

Un autre auteur, M. l'abbé Ph. Torreilles, qui a publié de bons et excellents travaux sur le Roussillon, ne nous paraît pas tendre pour le comte de Mailly, auquel il reproche d'avoir été d'une activité dévorante, et l'accuse de s'être occupé de tout, d'être présent partout. « Le commandant de la province, le maréchal comte de Mailly, dit-il, contraste avec son chef hiérarchique (le maréchal de Noailles, gouverneur du Roussillon) par le faste dont il s'entoure et l'autorité de ses manières. De 1750 à 1789, en tout et partout, c'est lui qu'on voit et l'on ne voit que lui, qu'il s'agisse de réunions privées ou de fêtes publiques. Au Conseil souverain, il est chevalier d'honneur ; à la cathédrale, il a sa stalle et porte même le titre de chanoine hono-

raire<sup>1</sup> ; l'Université l'appelle son Mécène, les hôpitaux, leur protecteur, Port-Vendres, son fondateur, et, quand il se montre, c'est toujours entouré d'une cour de clients et de dames, comme ces patriciens de l'antique Rome, qui entretenaient des parasites pour en imposer à leurs concitoyens<sup>2</sup>. » Et plus loin, il ajoute : « Ce commandant de province, que nous avons vu enfiévré de gloire et d'honneurs, agit dans la province en despote omnipotent et omniprésent. Envahissant et audacieux par nature, il a en tête mille projets civils, militaires, ecclésiastiques, tous excellents à ses yeux, qu'il veut réaliser coûte que coûte<sup>3</sup> ».

C'est par les *Mémoires* de M. Jaume, qu'il vient de publier, que M. l'abbé Torreilles a porté un jugement si sévère sur le maréchal de Mailly<sup>4</sup>. Or, quels sont

1. Voir une plaquette très rare intitulée : *Création d'une première chanoinie d'honneur héréditaire pour monseigneur le comte de Mailly, marquis d'Haucourt, ses hoirs et successeurs chefs de sa maison dans l'église cathédrale de Perpignan, à perpétuité, du 12 août 1758*. Perpignan, Guillaume-Simon Lecomte, 1758. In-4°.

2. *Mémoires de M. Jaume, avocat au Conseil souverain, professeur à l'Université de Perpignan ; — notes et introduction par M. l'abbé Ph. Torreilles, professeur au grand séminaire*. Perpignan, Ch. Latrobe, 1894. In-8°. LXII-216 pp., p. XXIX.

3. *Ibid.*, p. XXXI.

4. Toutefois, le même auteur dit dans une excellente étude sur *Les Élections de 1789 en Roussillon* que le maréchal de Mailly était « généreux à l'excès, mais d'une vivacité que l'on prendrait quelquefois pour de la grossièreté si l'on ne savait que l'on a affaire à un soldat plus criard que méchant ». (*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. XXXII, année 1891, p. 449, note 2).

ces *Mémoires* ? Ce sont ceux d'un honnête bourgeois, routinier par tempérament, détestant les novateurs en particulier et la noblesse en général ; de la lecture de son livre, il se dégage cette impression que l'auteur n'avait aucune grandeur dans les idées et n'attachait d'importance qu'à des faits d'un ordre moins que secondaire ; des minuties, des mesquineries, des anecdotes souvent puérides et, par-dessus tout cela, un égoïsme qui s'étale complaisamment, voilà le fond de ces *Mémoires* ; d'où il ressort que l'auteur n'était point en situation de juger avec toute l'envergure nécessaire l'administration si féconde en heureux résultats du commandant en chef du Roussillon.

Mais la sévérité des jugements de M. Jaume n'a rien qui doive surprendre : les inférieurs semblent se grandir en rabaissant leurs supérieurs ; c'est un sentiment inhérent à la nature humaine. Par les mémoires qui se publient journellement, ne voit-on pas leurs auteurs, dont les noms sont à peine connus, nier les actions glorieuses et attaquer la mémoire d'hommes éminents

Dans une savante étude sur *l'Université de Perpignan avant et pendant la Révolution française* publiée dans le XXXIII<sup>e</sup> volume de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales (année 1892, pp. 273-386), M. l'abbé Torrelles prend à partie le maréchal de Mailly et le malmène assez durement (p. 285) ; on sent que l'auteur s'en rapporte trop à M. Jaume, dont il n'aurait dû accepter les appréciations que sous réserves ; la science de l'historien ne consiste pas à dire tout, mais ce qui est nécessaire.



dont les noms étaient pour nous synonymes de bravoure, gloire, talents militaires, et dont les hauts faits sont écrits sur nos monuments publics ? Il n'y a rien d'étonnant à ce que, sur un terrain bien moins vaste, le maréchal de Mailly ait été l'objet d'attaques de la part d'un modeste robin. Au reste, le bon M. Jaume écrivait après 1800 ; à cette époque, il était de mode de s'en prendre aux hommes et aux choses de l'ancien régime, et l'on pouvait attaquer impunément un général de la royauté.

Nous n'avons point la prétention de connaître l'histoire du Roussillon ni l'intention de donner l'histoire du commandement de M. de Mailly dans cette province, mais il ne nous paraît pas admissible qu'il s'y soit montré tout l'opposé de ce qu'il fut à Abbeville, car, ainsi qu'on le verra plus loin, l'échevinage et les habitants de cette cité n'ont eu qu'à se louer du comte de Mailly ; c'est à l'esprit créateur et réformateur de cet officier général qu'ils ont été redevables de plusieurs établissements utiles.

Comme avocat au Conseil souverain, M. Jaume se trouvait en contact avec le comte de Mailly, qui présidait cette assemblée en l'absence du gouverneur ; des conflits s'élevaient parfois, surtout quand les membres voulaient faire prévaloir leurs idées étroites.

Dans ses *Souvenirs*, actuellement sous presse, le